

**LÉGENDE TYPE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER**

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol**

Secteur d'usage du territoire	LOT / ILOT		Surface de plan (S <sub>plan</sub> )		Surface constructible (S <sub>constr</sub> )		Type et nombre de logements
	min.	max.	min.	max.	min.	max.	
Type de toiture							Nombre de niveaux

**Délimitation du PAP et des zones du PAG:**

- PAP: Délimitation du PAP
- PAG: Délimitation des zones du PAG

**Courbes de niveau:**

- Terrain existant
- Terrain remodelé

**Nombre de niveaux:**

- I, II, III, ...: Nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ... R: Nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ... C: Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ... S: Nombre de niveaux en sous-sol

**Hauteur des constructions:**

- hc-x: Hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x: Hauteur à l'acrotère de x mètres
- M-x: Hauteur au faîte de x mètres

**Types et dispositions des constructions:**

- x-mi: x Maisons isolées
- x-mj: x Maisons jumelées
- x-mb: x Maisons en bande

**Types et nombres de logements:**

- x-u: x Logements de type unifamilial
- x-b: x Logements de type bifamilial
- x-c: x Logements de type collectif

**Formes de toiture:**

- tp: Toiture plate
- tx (y/x-z/x): Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

**Gabarit des immeubles (plan / coupes):**

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

**Délimitation des lots / parcelles**

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

**Degré de mixité des fonctions:**

- % minimal en surface construite brute à dédier aux logements par construction
- % minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- % obligatoire en surface construite brute de logement par construction

**Espaces extérieurs privés et public:**

- Espace vert privé
- Espace vert public
- Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / pistes cyclables / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

**Plantations et murets:**

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté
- Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Halle projetée
- Halle à conserver
- Muret projeté
- Muret à conserver

**Servitudes:**

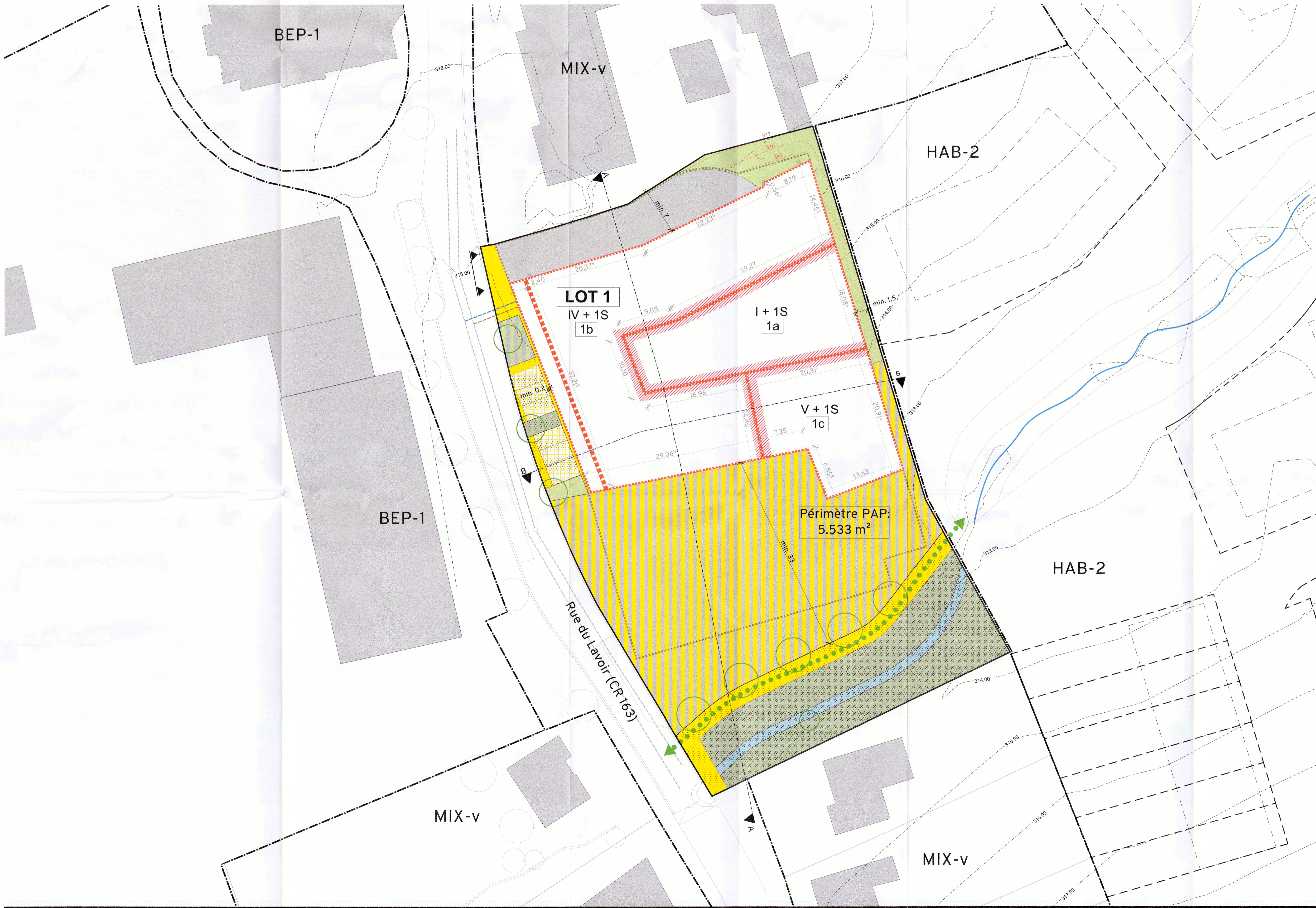
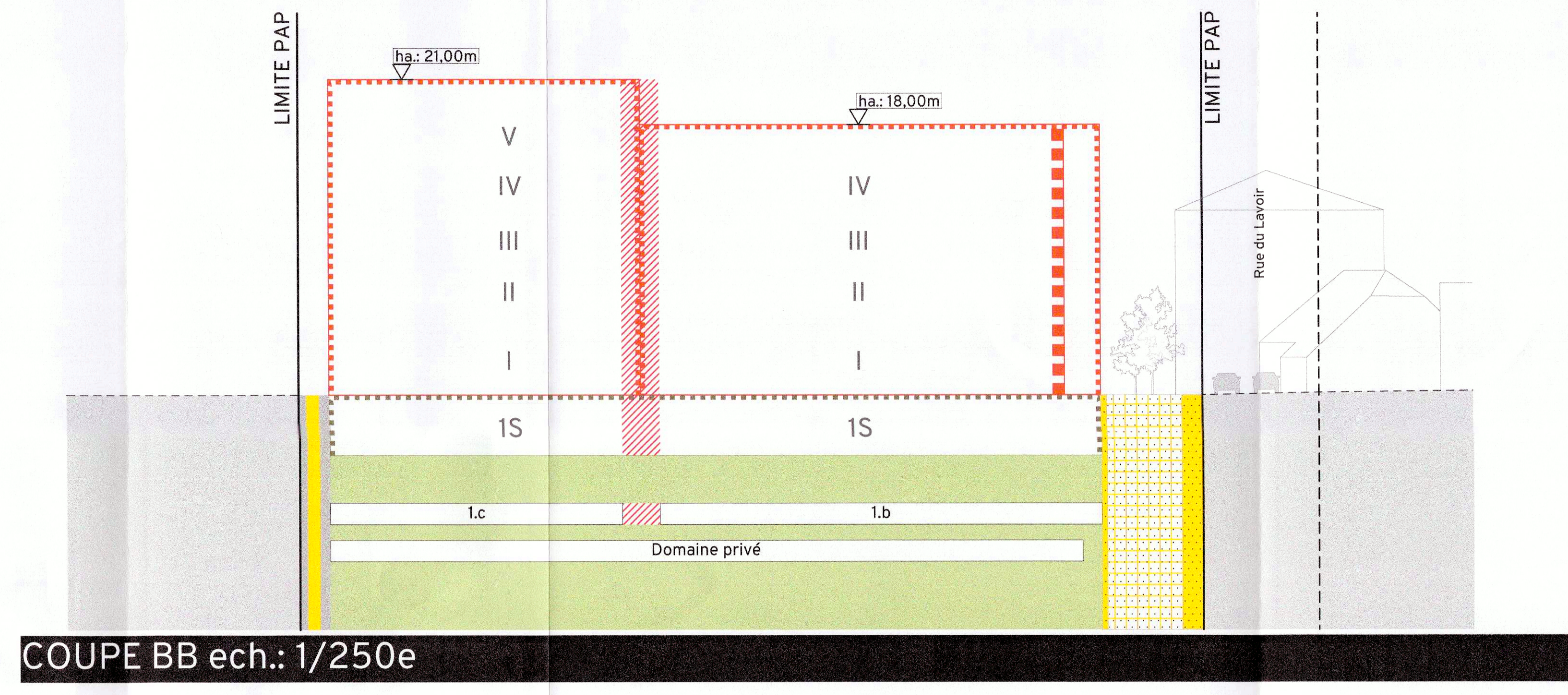
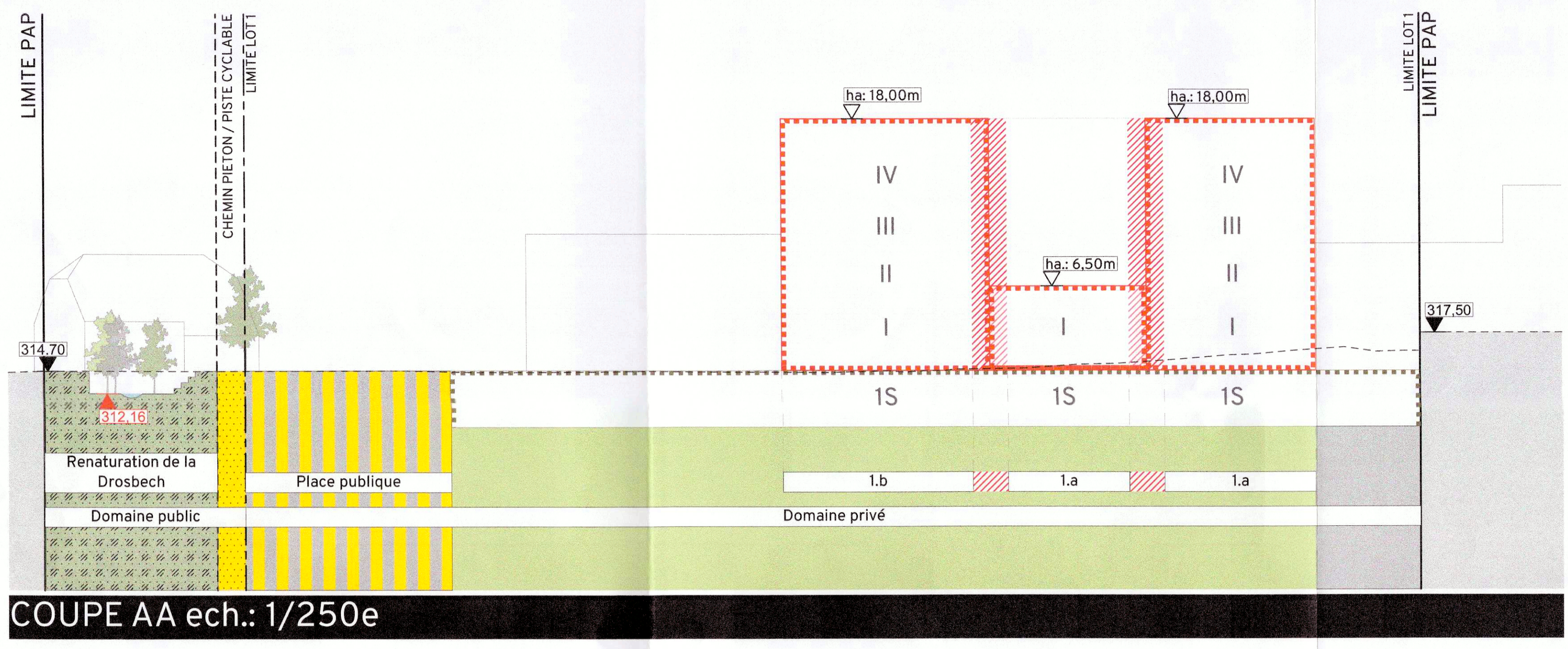
- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

**Infrastructures techniques:**

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

**Légende supplémentaire**

- Types et dispositions des constructions:
  - ▲▲ Entrée / sortie accès carrossable obligatoire
- Gabarit des immeubles (plan / coupes):
  - Zone de transition interne aux surfaces constructibles (nombre de niveaux, hauteur des constructions)
- Espaces extérieurs privés et public:
  - Espace extérieur pouvant être scellé de type "place/parvis"
  - Espace vert privé pouvant être scellé
  - Réseau de la piste nationale projetée reliant Am Bann au Centre de Leudélange
- Servitudes:
  - Servitude urbanistique type « cours d'eau type 2 »
- Infrastructures techniques:
  - Lit du cours d'eau
  - Cours d'eau



**CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.**

**FOND DE PLAN :**  
**N° 249272-XXX-01**  
 Plan géo-référencé de BEST G.O. S.à.r.l

Référence: 2014212C  
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 2014212C  
 Le Ministre des Affaires Intérieures  
 Jean Glavin

LOT 1		45,6637 a	
-	3.680 m <sup>2</sup>	-	8.370 m <sup>2</sup>
4.140 m <sup>2</sup>	-	-	39 - c
tp	(1a) ha : 6,50m	-	I + 1S
	(1b) ha : 18,0m		IV + 1S
	(1c) ha : 21,0m		V + 1S